

des Princes &c. Septemb. 1768. 169

On a fait aussi mention dans notre dernier Journal, comme Envoyé par le Roi de Portugal, que se feroit le commencement de la Négociation, puisqu'il y est attendu de jour à autre; mais le départ du Vicomte d'Aubeterre, Ambassadeur de France, pour *Frascati*, paroît en reculer le terme, d'autant qu'il doit y rester durant près d'un mois afin d'y prendre l'air pour sa santé. On ne sçait aussi que penser de ce délai, sinon qu'il régné une grande méfiance de part & d'autre qui regarde cette opération. *Castro & Ronciglione* ne sont pas encore occupés par des troupes Napolitaines; mais on n'en est pas moins dans la crainte à l'égard de ces deux Places que pour le *Ferrarois*, sur lequel le Duc de Modene veut faire valoir les droits qu'il prétend avoir sur ce Duché, qui appartenoit ci-devant en pleine souveraineté à la Maison d'Est, dont ce Prince descend. Mais le Saint-Siège le possède depuis 150 ans, & cette possession se trouve confirmée par plusieurs Traités. Le Duché de *Spolette*, ou *Ombrie*, Etat de l'Eglise, paroît aussi comme menacé de la part des Napolitains, qui s'y font voir de tems à autre. Sur ce le Gouvernement Romain a fait renforcer ses Milices de ce côté-là pour y prévenir un coup de main.

Voilà la crise où se trouve le Saint-Siège dans ces jours de trouble. Comme la négociation indiquée pour parvenir à y apporter du remede, ne s'ouvre pas encore, il n'y a aussi rien de réglé par rapport à une autre affaire de moindre conséquence, qui est la régie des biens que les Jésuites possédoient à *Malthe*. Les principaux Membres de l'Ordre, & surtout quatre Grands-Croix ont été d'avis que dans la circonstance actuelle il étoit du devoir de la Religion de
Malthe